



PPPT



GUIDE PRATIQUE

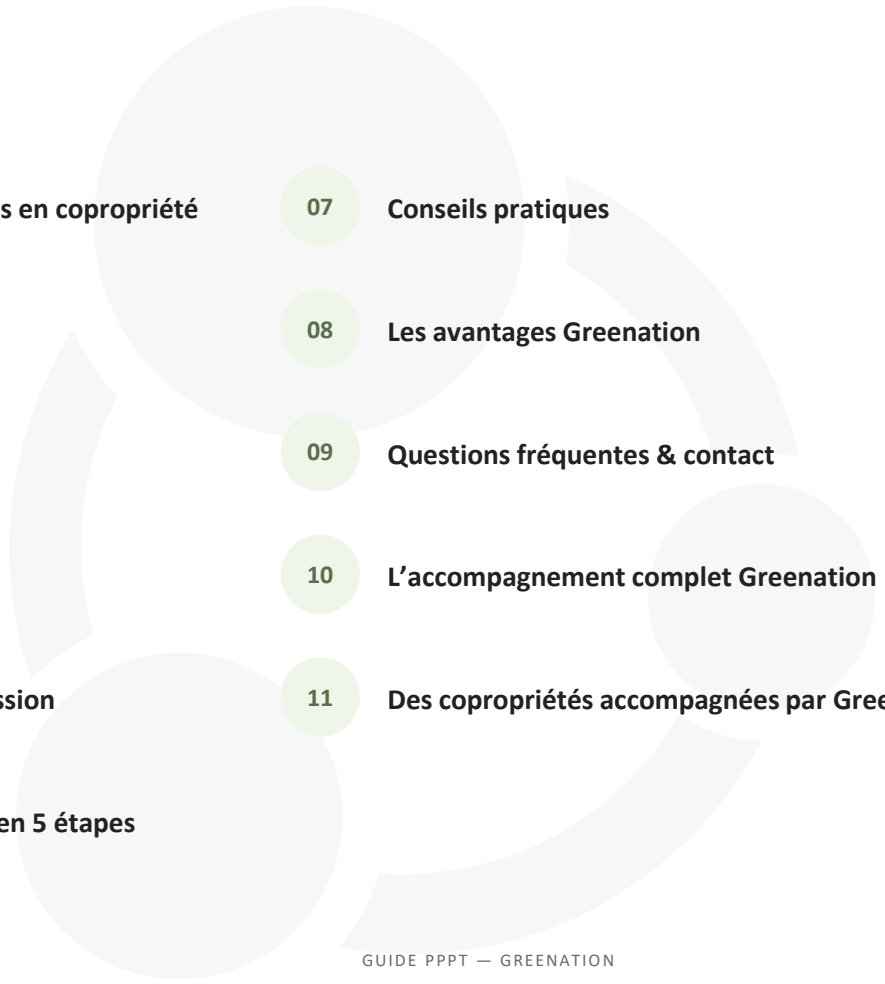
Projet de Plan Pluriannuel de Travaux

Comprendre l'obligation, connaître nos étapes de mission et réussir la planification de vos travaux de copropriété sur 10 ans.

Sceaux - Paris - Dijon - Amiens - Bordeaux

contact@greenation.fr — www.greenation.fr

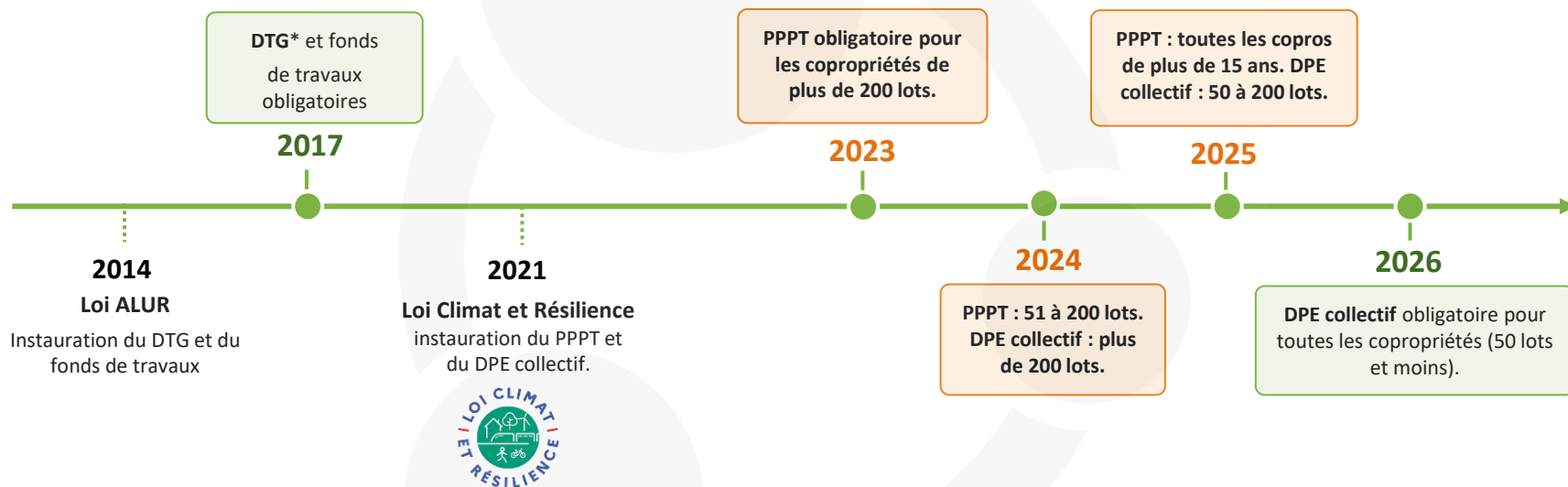
SOMMAIRE

- 
- 01 Évolutions des obligations en copropriété
 - 02 Qu'est-ce que le PPPT ?
 - 03 Cadre réglementaire
 - 04 Ce qu'inclut le PPPT
 - 05 Les 3 phases de notre mission
 - 06 Notre accompagnement en 5 étapes
 - 07 Conseils pratiques
 - 08 Les avantages Greenation
 - 09 Questions fréquentes & contact
 - 10 L'accompagnement complet Greenation
 - 11 Des copropriétés accompagnées par Greenation





Évolutions des obligations en copropriété



* Pour les immeubles mis en copropriété de plus de 10 ans et faisant l'objet d'une procédure d'insalubrité

Sources : loi ALUR (2014) · loi Climat et Résilience (2021) · art. 14-2 de la loi du 10 juillet 1965 · art. L.126-26-1 du CCH

Qu'est-ce que le PPPT ?

Le Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT), élaboré par le bureau d'études Greenation, est un document qui établit un échéancier de travaux sur une période de 10 ans pour préserver le bâtiment.



Il indique les travaux nécessaires à :

- La sauvegarde du bâtiment
- La sécurité et la santé des occupants
- La réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre

10 ANS

durée de validité du PPPT

Le PPPT comprend une estimation de la performance énergétique (DPE collectif), un chiffrage et une hiérarchisation des travaux, ainsi qu'un échéancier sur 10 ans.





Le PPPT : une obligation légale

22 août 2021

Date de la loi Climat et Résilience qui rend le PPPT obligatoire

+ 15 ans

Ancienneté à partir de laquelle une copropriété est soumise au PPPT

100 %

Des copropriétaires financent la réalisation du PPPT

Jusqu'alors optionnel, le PPPT est rendu obligatoire depuis la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Toutes les copropriétés de plus de 15 ans, entièrement ou partiellement à usage d'habitation, y sont désormais soumises.

CONSEIL GREENATION

Anticipez l'échéance : engager la démarche en amont permet d'étaler le budget, de mieux préparer le vote en assemblée générale et d'éviter les difficultés à vendre ou louer un lot.

Ce qu'inclut le PPPT

Une aide à la décision et à la gestion financière pour le syndic et le conseil syndical.

Calendrier de mise en œuvre

Échéancier précis des travaux à réaliser sur 10 ans

Performance énergétique

Intégration du DPE collectif du bâtiment



Coûts estimatifs

Chiffrage poste par poste des travaux recommandés



Hiérarchisation des travaux

Classement par ordre de priorité : sécurité, entretien, énergie

Aide à la décision

Anticipation des budgets et préparation des votes en AG



Les 3 phases de notre mission

PHASE 1

Collecte des données

- Visite et état des lieux de la copropriété
- Rencontre avec les occupants
- Échange avec le syndic et le CS
- Récupération des documents existants



PHASE 2

Analyse de l'existant

- Étude du site
- Étude de l'enveloppe
- Étude des systèmes
- Étude des obligations réglementaires



PHASE 3

Recommandations

- Travaux à réaliser sous 2 ans
- Travaux entre 2 et 5 ans
- Travaux entre 5 et 10 ans

Comment Greenation vous accompagne

1

Demande de devis et premier échange

Vous nous contactez, nous échangeons sur votre copropriété et le périmètre de la mission.

2

Collecte des données et visite technique

Visite du site, rencontre des occupants et récupération des documents existants (DTG, DPE, PV d'AG...).

3

Réalisation de la mission — Ingénierie

Nos experts analysent l'enveloppe, les systèmes et les obligations réglementaires du bâtiment.

4

Restitution et recommandations personnalisées

Présentation des travaux hiérarchisés, chiffrés et priorités sur 10 ans.

5

Envoi du livrable et accompagnement

Remise du PPPT complet et accompagnement pour le vote en assemblée générale.





Conseils pratiques pour réussir votre PPPT

1

Impliquez le conseil syndical

Sa connaissance de la copropriété facilite la collecte des données et évite les oublis.

2

Couplez PPPT et DPE collectif

Regrouper ces missions fait gagner du temps et assure la cohérence des données.

3

Priorisez selon 3 critères

Sécurité et santé, sauvegarde du bâti, puis performance énergétique.

4

Anticipez le vote en AG

Présentez le PPPT en amont pour laisser le temps aux copropriétaires de se positionner.

5



Mobilisez les aides financières

MaPrimeRénov' Copropriété, CEE et subventions locales allègent le coût des travaux.

6

Tenez le PPT à jour

Faites réviser le PPT à l'approche de son échéance ou après des travaux majeurs.



Les avantages Greenation



Expertise reconnue

Nos experts vous accompagnent pour réduire vos consommations, améliorer la performance de vos bâtiments et valoriser votre patrimoine sur le long terme.



Accompagnement clé en main

Du PPPT aux travaux, nous simplifions vos démarches techniques et administratives.



Aides financières maximisées

MaPrimeRénov', CEE et subventions disponibles pour alléger votre investissement.



Solutions sur-mesure

Particuliers, copropriétés ou entreprises : des solutions adaptées à chaque profil.



Engagement écologique fort

Chaque projet réduit l'empreinte carbone et améliore confort et durabilité.

Ce que vous devez savoir

Le PPPT est-il obligatoire pour toutes les copropriétés ?

Depuis la loi Climat et Résilience (22/08/2021), toutes les copropriétés de plus de 15 ans y sont soumises.

Combien de temps le PPPT est-il valable ?

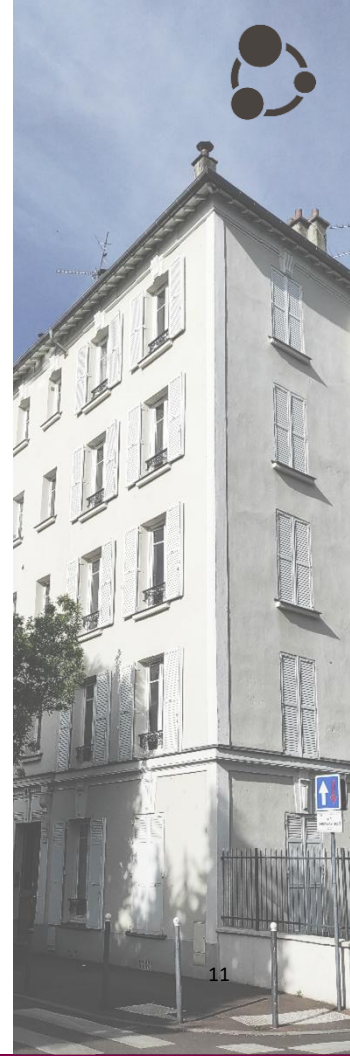
10 ans. Il doit intégrer les résultats du DPE ou du DTG réalisés.

Qui paie pour le PPPT et les travaux à venir ?

La copropriété finance le PPPT ; les travaux votés en AG sont répartis selon les tantièmes.

Que se passe-t-il en l'absence de PPPT ?

Sanctions potentielles, dévalorisation de l'immeuble et difficultés pour vendre ou louer.

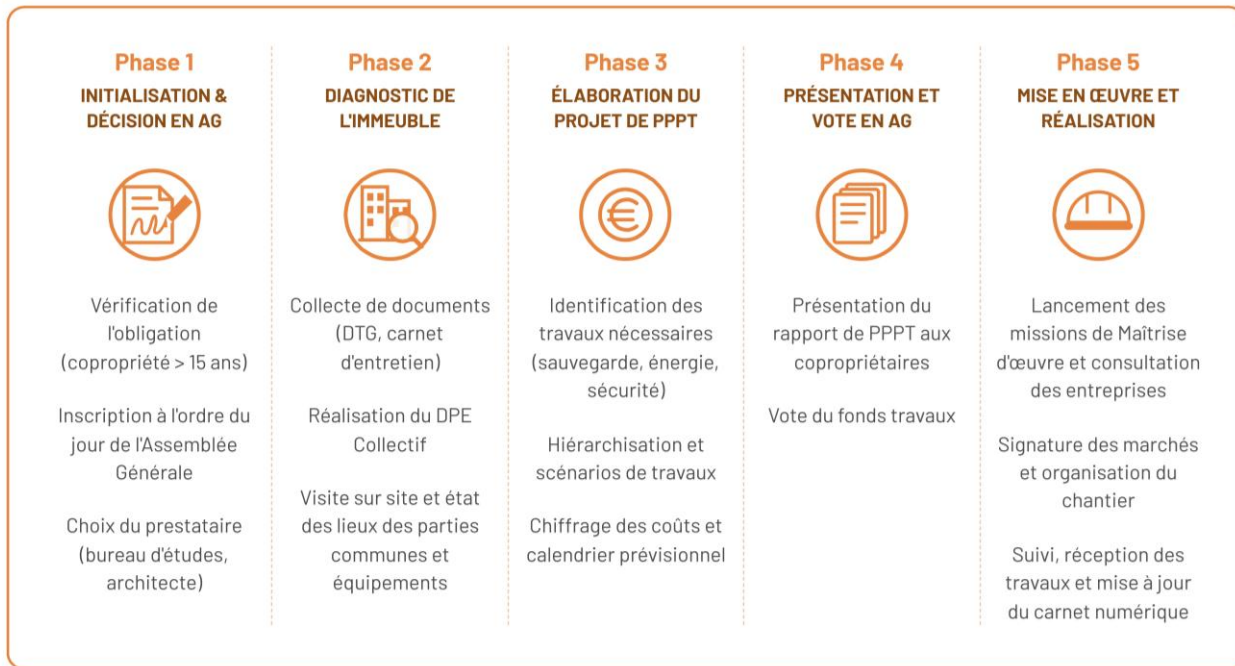




10 — L'ACCOMPAGNEMENT COMPLET GREENATION

Greenation vous accompagne à chaque étape de votre projet de rénovation, en assurant une prise en charge globale, de la phase de planification à la réalisation des travaux. Nous intervenons dès l'élaboration du PPPT et poursuivons notre accompagnement dans les phases opérationnelles, en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et/ou Maître d'Œuvre.

Accompagnement complet : du PPPT à la maîtrise d'œuvre





Des copropriétés déjà accompagnées





NOUS CONTACTER

Parlons de votre projet

contact@greenation.fr — 09 81 29 56 25

Siège social

12 Boulevard Desgranges, 92330 Sceaux

Ile-de-France – Centre

9 rue Alain, 75014 Paris
09 81 77 92 44

Agence Est

7 bis rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon
03 79 36 14 67

Agence Nord

72 rue des Jacobins, 80000 Amiens
09 81 29 56 25

Agence Sud-Ouest

42 rue Tauzia, 33800 Bordeaux
05 56 47 06 79